



VOLUME XVI.—No. 25.

OTTAWA, ONT., OCT. 1913.

Abonnement, \$1.00 par an

## LE LUXE

### Cause de la cherté de la vie.

Les causes lointaines ou immédiates de l'augmentation excessive du coût de la vie sont nombreuses et variées. Elles se rattachent toutes au problème économique; mais les unes sont la conséquence inévitable du développement rapide d'un pays, tandis que les autres résultent d'actes librement posés par la société.

Parmi les causes immédiates et profondes, mais révocables et facultatives, d'une hausse exorbitante du prix de la vie, le luxe occupe le premier rang.

Issu de la dépravation des mœurs et inhérent à toute civilisation païenne, le luxe exerce son empire sur les sociétés avides de bien-être, esclaves de l'orgueil, folles de présomption, victimes du respect humain, qui, contrairement à l'enseignement chrétien, croient que l'ambition de l'homme doit être de vivre dans la satisfaction de ses appétits, dans l'assouvissement de ses instincts, dans les délices trompeurs d'une existence molle et sensuelle. Courber sous son joug toutes les couches sociales, battre en brèche l'épargne, engendrer le crédit, briser l'équilibre économique, voilà l'œuvre matérielle et sociale du luxe. S'il fallait énumérer les ruines morales qu'il amoncelle, la liste serait longue!

Le luxe a des exigences tyranniques que la bourse, toujours docile, s'évertue à satisfaire. Qu'il s'agisse d'objets de première nécessité, on marchand, on hésite, on ne solde la note qu'en maugréant. Mais, s'il est question d'articles de luxe, on ne lésine pas; à cœur joyeux, on dépense sous et piastres. Tel est fortement endetté envers le boulanger, l'épicier ou le boucher, qui paye toujours rubis sur l'ongle chez le tailleur ou chez le marchand de nouveautés.

Suivre les caprices de la mode, changer d'habit au gré de la fantaisie des faiseurs, se vêtir à un prix exorbitant, porter les étoffes les plus fines et les plus nouvelles, avoir des fourrures dispendieuses et rares, quel mérite social!

Cette plaie d'un luxe effréné, luxe de vêtement, luxe du train de vie, luxe de la table, devient chaque jour de plus en plus grande. Les femmes en sont les premières victimes; mais nombre d'hommes leur dament le pion. N'y a-t-il pas jusqu'aux petits enfants que l'on élève dans un culte stupide de leur petite personne.

Prétendra-t-on que nous exagérons la situation? Les faits sont là. Ils crèvent les yeux. Dans la famille, si on ne peut attacher les deux bouts, c'est que l'orgueil du père lui fait accepter un genre de vie trop coûteux pour sa bourse; c'est que la vanité de la mère l'incite à mettre dans sa parure une recherche dispendieuse; c'est que la fausse mentalité des enfants les rend très exigeants sur la nourriture, le vêtement, les plaisirs. Un jeune homme gagne-t-il un salaire de douze à quinze piastres par semaine, il le brûle sans faire d'économies:

beaux habits, théâtre, promenades, repas copieux, consommations fréquentes le font même s'endetter. La jeune fille, pour suivre la mode, reine du jour, qui décrète tantôt des chapeaux énormes et tantôt des coiffures minuscules, qui ordonne tantôt des robes très amples et tantôt des jupes entravées, qui veut une constante variation dans la couleur, la forme, la dimension, le style et le port des vêtements de toutes sortes, dépense tout son propre salaire, ou saigne à blanc la bourse de ses parents.

Qu'un luxe brillant s'étale toujours chez le riche, il n'y a pas à s'en étonner. Quiconque a des rentes assez fortes peut bien, s'il préfère la fausse jouissance à celle infiniment plus suave de faire la charité, se payer la sotte fantaisie d'éblouir ses semblables.

Qu'un luxe prétentieux soit trop souvent le propre de la bourgeoisie à l'aise, c'est facile à comprendre. Sentant un peu d'argent dans leur bourse, les gens à mi-chemin entre l'indigence et la fortune aiment à créer l'illusion qu'ils sont riches. Cela leur coûte cher. Une fois lancés dans le tourbillon des dépenses d'un genre de vie trop coûteux pour leurs moyens, ils ne peuvent plus s'arrêter. A leur grande surprise, un bon jour, ils s'aperçoivent qu'ils ont mangé tout leur avoir.

Qu'un luxe intense se manifeste même chez la classe ouvrière, c'est ce qui est difficile à concevoir. Pourtant, le fait existe. Des gens qui vivent au jour le jour, qui n'ont pas ou presque pas d'épargnes, mènent une existence voisine de la somptuosité. Lorsque les fonds leur manquent, ils en empruntent. Par le crédit qu'ils alimentent, par les intermédiaires auxquels ils ont recours, par les prix élevés qu'ils paient, ces victimes du luxe contribuent à l'augmentation du coût de la vie augmentation dont ils sont les premiers à souffrir.

Le luxe est gaspilleur de sa nature. Nombre de personnes vivent à ses dépens; mais le bien général en dépérit. Sa puissance productive est nulle. Or, dans le domaine économique, ce qui ne favorise pas la production de la matière première et ce qui met en pure perte l'industrie à contribution, conduit au désarroi. Pour jouir de la stabilité financière, un pays a besoin d'une florissante agriculture et d'une prospère industrie des objets nécessaires ou utiles. Les énergies qui s'emploient seulement à la consommation travaillent à la rupture de l'équilibre économique.

Au lieu de gémir sur le prix excessif des denrées et des vêtements, la population des villes ferait mieux de revenir à des habitudes plus modestes. La répercussion ne saurait manquer de s'en faire promptement sentir, sur le budget familial d'abord, sur la situation économique ensuite.

CHARLES LECLERC.

Avis. — L'âge d'un membre de l'Union St-Joseph du Canada constitue une condition essentielle du contrat passé entre lui et la Société: et la preuve de l'âge sera exigée avant le paiement de la police.

# Le Recrutement

## Réfutation des objections les plus fréquentes.

Qu'il nous soit permis de revenir sur la question du recrutement, qui est d'une importance capitale.

Une société de secours mutuels doit compter un grand nombre de membres, pour que sa position financière soit brillante. Plus elle élargit le champ de ses opérations, plus elle assure sa solidité. Par contre, une société mutuelle qui verrait décroître, d'année en année, l'effectif de ses membres, irait à une banqueroute certaine.

Il faut donc travailler à la conservation des membres actifs, et faire en même temps de nouvelles recrues.

La question de la conservation des sociétaires actuels, nous l'avons déjà traitée longuement, et démontré que ce sont les officiers des conseils locaux et les percepteurs des bureaux de paiement qui doivent empêcher les membres de se laisser rayer, par négligence ou autrement.

Quant au recrutement, il est et reste toujours un problème plus difficile à cause de la concurrence d'associations de toutes sortes. Mais ce problème, il faut lui trouver, par un travail incessant, une solution avantageuse.

Pour faciliter la tâche de nos agents, nous avons cru à propos de faire une étude des principales objections qu'ils rencontrent sur leur chemin, et qu'ils sont appelés à réfuter. Ces objections sont de trois sortes: les unes ont trait à l'assurance-vie en général, les autres à la mutualité, les dernières à l'Union St-Joseph du Canada.

### Objections contre l'assurance en général.

Cette catégorie de difficultés que doit vaincre le recruteur se démembrer comme suit:

#### *Manque d'intérêt.*

Lorsque l'on aborde un homme pour lui parler d'assurance, il cherche toujours un moyen de s'esquiver. Règle générale, on considère les agents d'assurance comme des importuns, des fâcheux, des incommodants. On les fuit. Au moyen de toutes sortes d'expédients, on cherche à s'en débarrasser.

Pourquoi? Parce que la question d'assurance ne suscite aucun intérêt chez le public. Il faut donc que l'agent s'attache d'abord à réveiller l'intérêt de la personne à laquelle il s'adresse, envers la marchandise qu'il lui offre. Cet intérêt, il le fera naître, en démontrant que tout homme a le devoir de faire des épargnes, et d'assurer sa vie au bénéfice des êtres qui dépendent de lui. L'assurance est non seulement utile, mais nécessaire. Déclarer la chose, puis la prouver à l'aide d'exemples familiers, c'est être certain d'intéresser un homme aux propositions que l'on veut lui faire.

#### *Renvoi à plus tard.*

Il y a nombre de gens qui prêtent une oreille intelligente aux propos que leur tient un agent d'assurance, mais qui remettent à plus tard l'étude sérieuse du contrat qui leur est offert, et la décision à prendre. A ceux-là, il faut répondre que le proverbe dit: "Ne remets pas à demain ce que tu peux faire aujourd'hui." Remettre à plus tard une décision à prendre sur une question quelconque, ce n'est pas le propre d'un homme pratique et sage. Les circonstances peuvent changer avec le temps: telle personne, assurable aujourd'hui, ne le sera peut-être plus demain. Quand il s'agit de se prémunir et de prémunir une famille contre les misères qui peuvent résulter de la maladie ou de la mort, il n'est pas permis de perdre son temps en tergiversations. On doit agir tout de suite. Et les exemples abondent, de personnes qui se sont repenties cruellement de n'être pas entrées, quand l'offre leur en était faite, dans le giron de la mutualité.

#### *Incapacité financière.*

Nombreux sont ceux qui reconnaissent l'intérêt pressant, les sollicitant d'assurer leur vie, mais qui prétendent n'avoir pas un revenu suffisant pour cela. L'objection n'est pas sérieuse. Quelconque n'a pas les moyens de payer la prime d'une police de mille piastres, a certainement ceux

d'acheter une police de cinq cents piastres. Puisque l'on admet que l'assurance est chose nécessaire, on doit faire les sacrifices requis pour maintenir une police en vigueur. Il suffit souvent de se priver de quelques petites douceurs de chaque jour, pour mettre de côté la prime mensuelle. D'ailleurs, l'assurance-vie existe surtout pour la classe pauvre, qui vit au jour le jour, et qui a besoin de la coopération pour économiser un peu. On a beau dire et beau faire, personne n'est dans un dénuement si complet, qu'il ne puisse, au moyen de quelques sous par jour, acquérir une police d'assurance, et se mettre à l'abri de la misère pour le jour où la maladie le privera du fruit de son travail quotidien.

#### *Santé excellente.*

Sous prétexte que son état de santé est excellent et qu'il n'a jamais été malade, un homme a tort de soutenir n'avoir pas besoin d'une police d'assurance. Certes, il est naturel à celui qui a bon pied bon œil d'être très optimiste. Mais, n'empêche qu'il faille très peu de chose pour démentibuler l'organisme le plus vigoureux. C'est justement quand on est en très bonne santé que l'on doit se faire assurer. Attendre d'avoir essuyé une maladie grave, c'est s'exposer à un refus de la part de l'assureur. Quand on est jeune, on a d'ailleurs l'avantage de payer une prime plus basse. Et puisqu'il faudra un jour ou l'autre, si on est sincère, se faire assurer, autant vaut que ce soit tout de suite et que l'on n'encoure aucun risque en attendant à plus tard.

#### *Sans inquiétude pour l'avenir.*

Certaines personnes sont réfractaires à l'assurance parce qu'elles possèdent un certain avoir et parce que l'avenir ne leur cause aucune inquiétude. Ont-elles la preuve qu'il en sera toujours ainsi? Un malheur quelconque peut les atteindre et les réduire à la pauvreté. Qu'elles aient donc recours à l'assurance dès à présent. Cela ne leur coûtera qu'un léger sacrifice, puisque leurs finances sont prospères. Et, cela, en plus d'un placement avantageux, constituera une ressource suprême, si jamais l'infortune devient leur partage.

#### *Ni femme, ni enfants à soutenir.*

On rencontre souvent des jeunes gens et des hommes d'âge mûr, qui ne veulent pas d'assurance sur la vie,

parce qu'ils n'ont pas de femmes et pas d'enfants qui dépendent d'eux. Raison futile. Peut-être en auront-ils un jour, et peut-être sera-t-il un peu tard alors pour qu'ils puissent s'assurer à conditions avantageuses. D'ailleurs, qui donc n'a pas d'êtres chers à qui il aimerait à laisser quelque chose, plus tard? Ceux qui n'ont pas fondé de foyers eux-mêmes doivent aider leurs proches qui élèvent de nombreuses familles. L'homme n'a pas été mis sur la terre pour mener une existence égoïste et stérile, mais pour venir en aide à ses frères.

#### *Technicité des contrats.*

Il se peut qu'un contrat d'assurance soit un document important; mais, il est faux de croire que les termes techniques le rende incompréhensible. D'ordinaire, un contrat d'assurance est chose fort simple; on y stipule que l'assuré devra remplir certaines conditions, moyennant quoi sa police sera toujours en vigueur. Tout le monde peut voir clair là-dedans. La phraséologie d'une police d'assurance, pour longue et diffuse qu'elle puisse sembler au prime abord, est toujours concise et très simple à qui prend la peine de lire attentivement sa police.

#### *Vie déjà assurée.*

Parce que l'on possède déjà une police d'assurance, ce n'est pas une raison pour éconduire un agent. Si on a le moyen de payer un autre prime, pourquoi ne pas obtenir une seconde police? On n'a jamais trop d'une bonne chose. Il ne faut jamais dire que notre vie est assez assurée; car à notre mort, nos bénéficiaires seront certainement de l'avis contraire. Quelques milliers de piastres d'assurance, c'est relativement peu aujourd'hui, pour une veuve qui doit élever plusieurs enfants.

#### *Opposition de l'épouse.*

"Je prendrais bien une police d'assurance sur ma vie, mais... ma femme ne le veut pas." C'est souvent qu'un agent entend cette phrase. Il y a encore des femmes qui croient qu'une police d'assurance porte malheur, et qu'en prendre une ferait mourir leur mari à brève échéance. D'autres, par un surcroît de délicatesse, ne veulent pas que la mort de leur époux fasse tomber mille écus dans leur bourse. Qu'il suffise de répondre que les veuves, sur cette question d'assurance, sont d'une

opinion contraire à celle des épouses. En pareille matière, il est permis au mari de passer outre la volonté de sa femme et de s'assurer à son insu.

#### *Trop de fer au feu.*

Beaucoup de personnes affirment ne pouvoir prendre une police d'assurance parce qu'elles ont des obligations de toutes sortes à rencontrer, et parce que cela leur ferait trop de fer au feu. Fort bien; mais pourquoi alors sacrifier la chose la plus nécessaire et la plus pressante? Plus une personne a des obligations à solder, plus elle doit accroître le chiffre de l'assurance sur sa vie. Car, les polices d'assurance représentent une valeur réelle; parfois même elles sont requises comme garantie par le prêteur. "Ma maison est grevée d'une hypothèque" dit-on parfois. Raison de plus pour assurer votre vie, et permettre à votre famille, si la mort vous enlève, de racheter cette hypothèque.

#### **Objections contre la Mutualité.**

Tout en se laissant facilement convaincre que l'assurance est une chose excellente, beaucoup de gens déclarent préférer l'assurance-vie pure et simple à la mutualité. Et, ils forment, contre les sociétés mutuelles, les objections suivantes:

#### *Méthodes instables.*

Il est vrai qu'à son origine la mutualité n'a guère procédé de manière scientifique. Fondées pour protéger leurs membres contre le paupérisme, les sociétés mutuelles, dans leur désir de se mettre à la portée de toutes les bourses, ont d'abord exigé des contributions trop basses. Leurs fondateurs, hommes de dévouement et cœurs généreux, ne possédaient guère la science des mathématiques. Voilà pourquoi, plus tard, par expérience acquise, il a fallu modifier les méthodes d'opération et remanier les échelles de taux. A l'aide de calculs judicieux, des mutualistes avertis ont fixé une prime qui, tout en étant de beaucoup inférieure à celles des compagnies d'assurance, garantit à jamais la solvabilité des associations de secours mutuels. Une société qui a adopté l'échelle du Congrès Fraternel, pour fixer les contributions de ses membres, est devenue par là même d'une stabilité incontestable.

#### *Taux insuffisants.*

Parce que les taux des sociétés mutuelles sont moins élevés que

ceux des compagnies d'assurance, on ne doit pas conclure à leur insuffisance. Il est hors de doute que les compagnies d'assurance imposent aux assurés des primes trop élevées; à preuve le fait qu'il y a un écart de soixante pour cent entre la table de mortalité qui a servi de base à l'élaboration des échelles de contributions et l'exacte table de mortalité actuelle. Entre l'insolvabilité et la majoration des polices d'assurance, il y a un juste milieu; c'est là que se cantonnent les sociétés mutuelles dont les taux sont ceux du Congrès Fraternel.

#### *Administration coûteuse.*

Que l'administration des sociétés de secours mutuels soit plus dispendieuse à mesure que le champ d'action de ces associations s'agrandit et à mesure qu'une concurrence plus active rend le recrutement très difficile, c'est indéniable. Mais, les compagnies d'assurances sont victimes du même état de choses, comme d'ailleurs toutes les branches de l'activité humaine. Malgré tout, c'est chez les sociétés mutuelles que les assurés peuvent contrôler le plus effectivement les dépenses administratives et empêcher que de trop nombreux intermédiaires soient les parasites joufflus d'œuvres humanitaires. Ici, les membres, par l'entremise de délégués, régissent les affaires de l'association et édictent les lois réclamées par l'intérêt général.

#### *Manque de remises.*

Il est vrai que la mutualité ne fait pas de remise d'argent à qui lui fausse compagnie. Seules, les compagnies d'assurance font miroiter aux yeux des gens qu'elles veulent assurer, la perspective d'une remise d'une partie de la prime, lorsque l'assuré aura la fantaisie de discontinuer le maintien en vigueur de sa police. On accorde ce privilège, parce que l'assuré le paye grassement. L'expérience a prouvé d'ailleurs que la proportion de personnes assurées qui se prévalaient de ce dispositif de leur police était très faible. Règle générale, un homme a plutôt besoin d'une police comme d'un moyen de protection que comme d'un moyen de placement.

#### *Pas de profits.*

A l'encontre de l'assurance proprement dite, la mutualité ne réalise pas de profits et ne paie pas de dividendes à ses assurés. Que faut-il en conclure? Existait pour le seul bien de ses membres, elle

n'a cure de dérober à la réserve un montant quelconque. Il ne faut pas oublier que les dividendes des compagnies à capital-actions émergent, en dernière analyse, de la bourse des assurés. De même les prétendus profits que l'on verse avec force réclame aux divers fonds viennent directement du gousset des membres. Seulement, avant de tomber définitivement dans la réserve, ils s'allègent au bénéfice de capitalistes ou de fonctionnaires cossus. La coopération généreuse et le dévouement inlassable engendrent, dans la mutualité, des profits qui ne coûtent rien aux sociétaires et qui restent la propriété de tous sans distinction.

#### *Sûreté problématique.*

C'est une opinion malheureusement trop répandue, que l'avenir des sociétés mutuelles est loin d'être assuré, que leur solvabilité est problématique et qu'elles vont à un péril inévitable. Pendant que des prophètes de sinistre augure y vont de tout cœur dans leurs prédictions pessimistes, la mutualité fait des heureux, déverse chaque année des millions de piastres aux veuves et aux orphelins, trouve quand même le moyen de grossir sa réserve. Que lui importe le pessimisme intéressé ou méchant de ceux qui ne la comprennent pas? Il y a longtemps qu'on la dit expirante; pourtant elle vit toujours. Elle sera encore prospère, quand ses ennemis et ses singuliers amis d'aujourd'hui auront disparu. Le fait que, durant près d'un demi-siècle, la véritable mutualité a renversé tous les obstacles de la période la plus difficile de son existence, devrait dissiper toute crainte quant à ce que l'avenir lui réserve. Elle s'adresse aux hommes prévoyants et elle est prévoyante elle-même en évoluant lentement mais sûrement à mesure que les conditions économiques l'exigent.

#### *Contributions mensuelles ennuyeuses.*

Aux yeux de bien des gens, le mode de paiement de la prime, dans les sociétés mutuelles, est ennuyeux et incompatible avec la fiévreuse activité moderne; on peut n'avoir pas le temps de payer tous les mois la contribution exigée, puis s'exposer à la radiation. Cette objection n'est pas sincère. Ceux qui ne veulent pas du mode de paiement en usage, n'ont qu'à payer leur prime annuelle, pour

douze mois à l'avance. Mais qu'ils laissent aux autres, aux humbles, aux ouvriers, un mode de versements périodiques à la portée de leur bourse. C'est grâce au système en usage que la mutualité peut se maintenir et imposer à ses membres des contributions très basses, en même temps que très sûres. Et, lorsqu'elle a été obligée de hausser ses primes, elle a pu le faire insensiblement, grâce au fractionnement de l'augmentation sur douze versements. Quant aux radiations, elles ne sont pas causées par le mode de paiement, mais résultent toujours de la négligence coupable.

#### *Système de cotisation.*

Aurait-on, par hasard, des objections contre le système de cotisation des sociétés de secours mutuels, système dont la grande flexibilité se conforme à toutes les conditions à mesure qu'elles surgissent? La solidarité des membres d'une association mutuelle, qui se cotisent entre eux pour s'assurer certains privilèges définis, est l'essence même de la mutualité. Tous sont égaux, partenaires, solidaires. Il s'agit de coopération dans le sens le plus exact et le plus complet du mot. C'est grâce à cette communauté d'intérêts et à ce régime d'égalité répartition d'impôts, que la mutualité a pu résister à la tourmente, lorsque preuve a été faite qu'elle n'opérait pas sur une base scientifique et lorsqu'elle a été contrainte de remanier ses primes.

#### **Objections contre l'Union St-Joseph du Canada.**

Que l'Union St-Joseph du Canada soit en mesure de subir une comparaison avantageuse avec n'importe quelle autre société mutuelle, c'est un fait de facile démonstration. Et, les critiques que l'on cherche à formuler contre notre société peuvent, comme on va le voir, se réfuter en quelques mots.

#### *Contributions trop hautes.*

Les taux de l'Union St-Joseph sont ceux du Congrès Fraternel; donc, ils ne sont ni trop élevés, ni trop bas. La prime que nous chargeons à nos membres est celle que toutes les grandes sociétés progressives ont aussi adoptée. Ainsi, les Artisans Canadiens-français, l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, les Forestiers Catholiques ont une échelle graduée

semblable à celle de l'Union St-Joseph du Canada. Il est vrai que plusieurs associations cosmopolites font des opérations avec des taux manifestement plus bas que ceux du Congrès Fraternel. Sans vouloir manquer de délicatesse envers ces sociétés, il est permis de dire qu'elles seront forcées, dans un avenir prochain, de suivre l'exemple de la majeure partie des sociétés mutuelles du Canada et des Etats-Unis et d'augmenter leurs taux.

#### Fonds de réserve insuffisant.

Parce que, durant nombre d'années, l'Union St-Joseph du Canada a fait de l'assurance à un prix trop bas, certaines gens, ceux-là même qui la taxent d'avoir des taux plus élevés que ceux des Forestiers-Canadiens, des Amis Choisis, ou d'autres sociétés à base anglo-saxonne et protestante, la déclarent insolvable. Le mot est fort! Il sonne curieusement à l'oreille de quiconque sait que, depuis cinquante ans, l'Union St-Joseph a toujours rempli facilement toutes ses obligations et a grossi sa réserve d'année en année. Actuellement, le bilan de ses affaires démontre chaque année un excédent de près de cent cinquante mille piastres. Pour combler le prétendu déficit créé au fonds de réserve antérieurement au remaniement de taux du mois de septembre 1912, la société verse, chaque mois, cinq pour cent des sommes perçues pour les caisses d'assurance, de maladie et d'administration au fonds de réserve. Parler de l'insolvabilité d'une société qui a la plus basse moyenne d'âge et la plus basse moyenne de décès de toutes les associations d'Amérique, c'est faire montre d'une ignorance manifeste ou d'une mauvaise foi insigne.

#### Coûteuse administration.

La dépense administrative totale de l'Union St-Joseph du Canada a été de \$2.09 par membre en 1912. Ce chiffre peut paraître exorbitant à quiconque sait que le coût de l'administration est de 87 cts par membre chez les Forestiers Indépendants, de \$1.49 par membre chez l'Association de Bienfaisance Mutuelle, de \$1.66 par membre chez l'Alliance Nationale, de \$1.84 par membre chez les Artisans Canadiens-français. Mais, il ne faut pas oublier que, dans l'Union St-Joseph du Canada, l'administration des succursales est payée par le bureau-chef, tandis

que dans les autres sociétés cette dépense-là n'apparaît pas au bilan. Chez celles-ci, d'ordinaire, les sociétaires payent mensuellement à leur "cour" une somme de dix sous ou de vingt-cinq sous, sans que rapport en soit fait au bureau-chef.

Dans l'Union St-Joseph du Canada, tous les membres versent, chaque mois, trente sous à la caisse d'administration, appelée à défrayer toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires, les dépenses du bureau-chef comme celles des succursales, les dépenses des conseils de district comme celles des sessions fédérales.

Tout compte fait, la St-Joseph est administrée avec sagesse, économie, sens pratique.

#### Taux susceptibles d'augmenter encore.

Durant un demi-siècle d'existence, l'Union St-Joseph du Canada n'a imposé qu'une seule fois, en septembre 1912, à cause de la création d'une caisse spéciale d'administration, une augmentation de contributions à ses anciens membres. Il y a là une preuve évidente que les mutualistes qui, durant de nombreuses années, ont présidé à ses destinées, ont été des hommes dont la clairvoyance a su faire évoluer lentement les échelles de cotisation de façon à bénéficier de l'expérience du passé et de façon à empêcher des hausses successives des primes de membres actifs.

A plus forte raison n'y a-t-il pas lieu de craindre, maintenant que la Société a les taux du Congrès Fraternel, une seconde augmentation de contributions. Autant vaudrait taxer d'incompétence les actuaires et d'imposture les esprits dirigeants de la mutualité.

#### Retards apportés au paiement des bénéficiés.

S'il est un reproche gratuit que l'on fait injustement à l'Union St-Joseph du Canada, c'est bien celui de ne pas faire promptement face à ses obligations. La Société paye toujours rubis sur l'ongle les réclamations. Les nombreuses lettres de remerciements qu'elle reçoit continuellement en font foi. Bénéficiés en maladie, bénéficiés d'invalidité, bénéficiés de décès d'épouse, bénéficiés de décès de membres sont payés dans l'espace de quelques jours, lorsque les formalités sont remplies correctement. Certes, il arrive que des bénéficiés, à cause de leur igno-

rance des règlements ou à cause d'erreurs qu'il faut corriger, attendent durant un mois, deux mois et plus après l'argent réclamé. Il n'y a jamais alors faute de la Société: mais, obligée de sauvegarder l'intérêt général et d'agir conformément à la loi, elle est souvent contrainte de requérir que d'ennuyeuses formalités soient remplies avant de faire certains paiements.

#### Bisbille dans le camp.

On rencontre des âmes magnanimes qui n'aiment pas telle ou telle société nationale parce que l'écho de certaines petites épreuves avec lesquelles cette société a eu maille à partir est arrivé jusqu'à leurs oreilles. Elles en ont été scandalisées. Et vite elles en concluent que certaines associations, qu'elles connaissent vaguement d'ailleurs, sont exemptes de querelles et de guerre intestines.

C'est le propre des bonnes œuvres de voir surgir sur leur chemin de nombreux obstacles, d'être en butte à la persécution, et d'être victimes de la division de leurs plus valeureux champions. La nature humaine est ainsi faite. La perfection n'est pas de ce monde. Comme les familles, les associations ont leurs petites misères; ce qui ne les rend pas moins dignes de confiance et d'encouragement. C'est souvent dans les luttes qui se livrent dans leur sein, que certaines sociétés mutuelles puisent une force et une énergie plus grandes. Sont bien plus à plaindre les associations où, sous un lourd calme apparent, gronde une sourde tempête d'autant plus perverse qu'elle ne se produit pas au grand jour.

## Notes.

A une assemblée spéciale tenue, le 3 septembre, par le Conseil de Chaudière, No 87,

Il fut proposé par Onésime Fontaine, secondé par Henri Belleau, que des remerciements les plus sincères soit offerts au confrère J. C. C. Morin, pour les services rendus par ce confrère à notre bureau comme secrétaire-receveur depuis 11 ans.—Adopté unanimement.

\*\*\*

Le conseil No 136 de l'Union St-Joseph du Canada, paroisse St-Rédempteur de Hull, vient de

perdre son chapelain, le Rév. M. A. Roy, qui sera à l'avenir vicaire à St-Eugène. Ce départ est vivement regretté par tous les membres de ce conseil, qui ont su apprécier les qualités de leur ex-chapelain et ont souvent trouvé bon d'écouter et de suivre ses sages conseils. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur dans sa nouvelle paroisse et surtout qu'il soit aimé des paroissiens de St-Eugène comme nous l'avons aimé nous-même.

J. PILOTE,  
secrétaire.

\*\*\*

Les membres du Conseil local de Hull No 2, dont les noms suivent, sont reconnaissants à l'Union St-Joseph du Canada, de leur avoir payé des bénéficiés en maladie:

Arthur Caron, 119 Maison-neuve .....	\$11.42
Oscar Desmarais, 8 Philomon .....	25.71
Athanase Girard, 10 LeDuc .....	12.12
Télesphore Lefebvre, 46 St-Joseph .....	39.97
Gabriel Lefebvre, 4 Langevin .....	12.13
Emile Richard, 130 St-Jacques .....	34.26
Josaphat Sauvé, 47 St-Cuthbert .....	20.00

J. HENRI BELANGER,  
secrétaire.

\*\*\*

Par décision du R. P. Portelance, curé du Sacré-Cœur de Winnipeg, et du consentement unanime des membres de l'Union St-Joseph du Canada, le Rév. Père J. B. Boyer, O. M. I., a été nommé chapelain du Conseil local de Winnipeg, No 194, de notre Société.

Notre conviction profonde est que le nouveau chapelain, connaissant bien notre œuvre dont il a toujours été, à Ottawa, un admirateur fervent, saura assurer l'avancement de la Société dans la métropole de l'Ouest.

\*\*\*

Nous devons des excuses au Conseil local de St-Edouard de Montréal, No 146, qui n'apparaissait pas dans la nomenclature de recrutement du "Prévoyant" de septembre. Ce conseil local a fait admettre 12 nouveaux membres durant le concours.

## LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des Rues Dalhousie et York

TELEPHONE 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS.



Vive l'Union St-Joseph du Canada, toujours!

Il faut travailler sans cesse à accroître l'effectif des membres de la Société.

Que tous les conseils locaux aient à cœur d'augmenter le nombre de leurs membres d'ici à la fin de l'année.

N'oublions pas qu'une société est ce que ses membres veulent qu'elle soit.

Assistez aux assemblées de votre conseil local et portez intérêt à la société dont vous êtes un véritable actionnaire.

Les conseils locaux prospères sont ceux qui tiennent leurs assemblées régulièrement et qui comptent de dévoués officiers.

Lorsqu'un membre ne paye pas régulièrement ses contributions, faites-lui comprendre qu'il s'expose à la suspension et peut-être même à la radiation.

La mutualité crée, entre les membres qui se joignent à elle, une fraternité véritable; elle combat le paupérisme, fait naître l'espérance, invite à l'épargne, détruit le vice. Quand elle est franchement catholique, elle devient, sous la tutelle de l'Eglise, un puissant facteur de la conservation de la foi, de l'épuration des mœurs et de la régénération de l'humanité.

Les sociétés mutuelles d'Amérique ont payé jusqu'à date, en bénéfices de toutes sortes, une somme de \$2,500,000,000.00. C'est exorbitant. A l'aide de cet argent, que de misères humaines ont été soulagées! Décidément, la louange de la mutualité n'est plus à faire.

## AU JOUR LE JOUR

## LES ERREURS D'AGE.

Le nombre des personnes qui ne connaissent que très superficiellement la date de leur naissance est plus grand qu'on serait porté à le croire. A preuve, les erreurs d'âge que l'on découvre, à la mort de sociétaires. Sur dix réclamations de décès, il y en a cinq dans lesquelles on constate une erreur d'âge. Et, ce sont les bénéficiaires de la police qui y perdent.

Ainsi, récemment, un sociétaire, porteur d'une police de \$500 et admis le 10 juillet 1912, mourait, le 12 juin 1913. Il n'avait été membre que durant onze mois, n'avait versé à la Société qu'une somme de \$18.00. N'importe, sa veuve était bénéficiaire d'un montant de \$500. Mais, une erreur d'âge l'a privée d'une partie de cet argent.

Lors de son entrée dans l'Union St-Joseph du Canada, le sociétaire en question avait déclaré être âgé de 38 ans. Son baptistaire a démontré qu'il avait alors en réalité 41 ans. La conséquence, c'est qu'il aurait dû payer une contribution de 92 centins par mois à la caisse d'assurance, au lieu d'une contribution de 82 centins payée sous fausse représentation d'âge.

Dans pareille occurrence, la Société, d'après la loi des Assurances d'Ontario, ne doit verser aux héritiers qu'un montant proportionnel à la prime payée par le sociétaire, comparée à celle qu'il aurait dû payer. En d'autres termes, il faut multiplier le chiffre de la police, dans le cas présent, par 82 et le diviser par 92. On obtient, comme résultat du calcul, une somme de 445.65.

C'est le montant du chèque que nous avons envoyé à la veuve du membre décédé. La loi est dure, mais juste.

Si les sociétaires fournissaient tous, de leur vivant, la preuve de leur âge, ils ne s'exposeraient pas à priver leurs héritiers d'une partie du chiffre total de leur police.

## SOCIÉTÉ CATHOLIQUE EN LOI ET EN FAIT.

Il faut être catholique pour appartenir à l'Union St-Joseph du Canada. Et, quiconque ne relève

pas de l'Eglise catholique ne peut rester membre de notre société.

Ainsi, dernièrement, un membre nous écrivait pour nous faire observer qu'il était entré de bonne foi dans la St-Joseph, mais qu'il n'appartenait à aucune religion. Et, il nous demandait si sa police d'assurance pouvait être maintenue en vigueur.

Nous lui avons répondu que son contrat se trouvait nul, puisque seuls, les catholiques romains sont susceptibles d'assurance dans l'Union St-Joseph du Canada. Et, nous lui avons remboursé les contributions payées jusqu'à date à la Société, en déduisant le coût de sa présence dans nos rangs. Nous aurions pu confisquer toutes ses primes; mais nous avons voulu être généreux. Sur un déboursé total de près de \$250, il n'a perdu que \$50.

Morale: quand on n'est pas catholique, qu'on ne vienne pas se fourrer le nez dans les sociétés franchement catholiques.

## L'ESPRIT DE SOUMISSION.

Il arrive parfois que certains officiers de conseils locaux nous mettent en demeure d'apporter telle ou telle solution à une question sous peine qu'ils vont se laisser rayer avec tous les membres du conseil. La menace est de très mauvais aloi, et guère propre d'ailleurs à émouvoir le bureau-chef.

La bonne administration d'une société de secours mutuel et l'esprit de discipline nécessaire à toute association réclament que membres et officiers des succursales aient confiance dans l'Exécutif et ne se révoltent pas lorsque, pour des motifs d'ordre supérieur, une décision est prise qui n'a pas leur approbation. Se laisser rayer, ce serait, de la part de sociétaires mécontents, un geste frondeur, dont ils seraient les premiers à souffrir. L'intérêt personnel de chaque membre veut qu'il garde sa police en vigueur, malgré les petites difficultés administratives qui peuvent survenir de temps en temps. Et, l'intérêt général de la société réclame de ses parties constituantes esprit de soumission aux têtes dirigeantes. Certes, il est permis de faire va-

loir une opinion, de défendre une cause, de présenter des objections; mais l'argument qui frise l'intimidation en menaçant de rayer tout un bureau de doit jamais être de mise.

## POINTE GATINEAU.

Il y a eu une assemblée intéressante de propagande à la Pointe Gatineau, dimanche après-midi, le 5 octobre, assemblée à laquelle assistait M. le Dr Rochon, organisateur en chef de l'Union St-Joseph du Canada.

L'assistance était très nombreuse. M. le Dr Demers occupait le fauteuil présidentiel.

Au cours de l'assemblée, M. le Dr Demers a fait une sortie furibonde contre les Forestiers Indépendants, dont il est le trésorier local et pour lesquels il a avoué avoir beaucoup travaillé dans le passé. Il a engagé tous les membres à abandonner une société neutre et si peu prévoyante, qui aujourd'hui se conduit d'une manière monstrueuse envers 86,000 anciens membres et qui semble s'étudier à jeter dehors la plupart de ceux qui lui ont confié leurs économies. Monsieur le docteur s'est engagé solennellement à travailler de toutes ses forces contre les Forestiers Indépendants et à solliciter autant que possible tous les membres mécontents d'entrer dans l'Union St-Joseph du Canada.

Le Dr Rochon a expliqué ensuite le but de sa visite, qui est de donner au conseil de la Pointe Gatineau le moyen de se procurer une bannière. Il a expliqué aussi les avantages de l'Union St-Joseph du Canada sur les autres sociétés de secours mutuels. Son discours a beaucoup intéressé l'auditoire.

Pour faciliter le recrutement, le dévoué Dr Demers a promis de faire les examens gratuitement. Bravo!

## STURGEON FALLS.

Le bureau de direction du Conseil local de Sturgeon Falls désire rappeler aux membres de ce conseil que les assemblées régulières ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à deux heures de l'après-midi.

Il est facile à tous les membres d'assister aux assemblées, puisqu'elles ont lieu le dimanche. Si elles étaient fixées à un jour de semaine, plusieurs sociétaires, à cause de leurs occupations, n'y pourraient venir. Mais, on ne

saurait mieux faire usage du dimanche que d'en consacrer une partie à la mutualité catholique et nationale.

Que tous les membres se fassent un devoir d'assister aux assemblées.

A. TRUDEL,  
secrétaire.

**BANNIERES.**

Ont mérité des bannières, par leur ardeur au recrutement durant le dernier concours, bannières qui leur ont été accordées par l'Exécutif, les Conseils locaux suivants:

- Amqui, No 188.
- St-François d'Assises d'Ottawa No 94.
- St-Ludger de Beauce, No 154
- St-Donat de Montcalm, No. 260
- St-Etienne des Grès, No. 217
- La Tuque, No 166.
- Ste-Agathe des Monts, No 228

Il s'agit ici de primes spéciales étrangères aux primes du concours proprement dites, primes payées par les Conseils de District.

Que les conseils locaux qui veulent se procurer une belle bannière s'adressent à Monsieur l'organisateur en chef, qui leur soumettra les conditions à remplir.

Ottawa, 15 oct. 1913.

Aux membres de l'Union  
St-Joseph du Canada.

**Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de nov. prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 154 du Code.)**

**Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances est, par le fait même et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.**

# Tableau d'Honneur

## RECRUTEMENT EN AOÛT ET SEPTEMBRE.

Audet, Arcadius, Spalding.....	1	Langevin, E., St-Timothée .....	35
Arbour, S., Bonaventure.....	1	L'Heureux, J. E., Lac Tortue .....	1
Bélangier, E., Val Brillant.....	1	Lachaine, L., Montréal.....	1
Bélangier, J. H., Hull.....	10	Lizé, J. R., Black Lake.....	1
Bouchard, U. J., Montréal.....	26	Lavertue, J., St-Lambert.....	1
Bourdages, N., Bonaventure.....	1	Lavoie, J. A., Lac aux Sables .....	1
Bureau, A., St-Ludger.....	1	Leclerc, Théo., Roberval.....	2
Bérubé, A., Edmunston.....	2	Langlois, O., Sudbury.....	2
Bélisle, Ls., Baie Shawenegan .....	6	Lamothe, H., Alfred.....	1
Bisson, M., Montréal.....	1	Leblanc, Ls., Price.....	2
Beauchamp, A., St-Rédempteur .....	1	Labelle, E. J., Ottawa.....	3
Boucher, H. W., Berthier.....	1	Martel, Adélar, Warwick.....	1
Beaulieu, E., St-Damien.....	1	Michaud, I., Bic.....	1
Charron, O., Hull.....	1	Marcoux, Geo., Waubaushene .....	4
Cloutier, D. L. G., Price.....	1	Millette, J. F. R., L'Orignal.....	1
Cadorette, D. N., Bonaventure .....	27	Ménard, C., Hawkesbury.....	2
Conseil 94, St-Frs. d'Assises.....	1	Menier, J. C., Yamachiche.....	1
Cossette, A., Mont Carmel.....	1	Morrisset, J. G., Cap Santé.....	1
Dessert, M., Janeville.....	1	Morrisset, Rév., N.-D. Salette .....	1
Désy, Dr E.V., St-Rose de Lima .....	4	Massé, Elizée, St-Hubert.....	2
Durocher, J. Z., Ottawa.....	1	Mercier, Raymond, Windsor.....	51
Defond, Delle F., Ottawa.....	1	Marceau, Raymond, St-Claude .....	1
Duval, Jos., N.-D. Salette.....	1	Nadeau, Mad. S., Riv. Canards .....	1
Fournier, F., Trois Rivières.....	1	Ouellette, Agapit, Lévis.....	1
Fournier, J., Roxton Pond.....	50	Ouellette, Ed., Ile Calumet.....	1
Forget, J. L., Terrebonne.....	1	Paquette, O., Ottawa.....	2
Selmas, A., St-Mathieu.....	3	Rév.Ph.Plamondon, Pontbriand .....	1
Goulet, O., Embrun.....	14	Roy, Gilbert, Ste-Anne Prescott .....	1
Gauthier, H., Rockland.....	3	Rocheport, Cap Madeleine.....	1
Godbout, J. L. A., Dom.Lairet .....	1	Robert, J. M., St-André Avelin .....	3
Guindon, J., Plaisance.....	1	St-Amand, P., Victoria Harbour .....	1
Gauthier, E. J., Jonquières .....	1	St-Ludger .....	2
Gagnon, G. A., Bic.....	1	St-Hubert, Spalding.....	2
Gauvreau, F., Chaleurs.....	1	Sauvé, Eug., Ottawa.....	71
Gauthier, Johnny, Sayabec.....	2	Soucy, Jos., East Angus.....	46
Gagnon, O., Chicoutimi.....	1	Sirois, J. A., Ile Verte.....	59
Giroux, Ph., Mathieu.....	1	Tessier, Geo. J., Québec.....	27
Glandon, A., Aylmer.....	1	Trahan, J. A., Blind River.....	2
Gagné, P., Ste-Luce.....	6	Tétreaudet, J. S., Sherbrooke.....	2
Julien, F. X., Lambton.....	1	Thinel, A., Ferme Neuve.....	1
Juneault, W., Howick.....	1	Villeneuve, Mde E., Calumet.....	1
		Viau, Mme H., Masson.....	1
			534

## Par monts et par vaux

### NOS ECOLES BILINGUES.

Le gouvernement ontarien maintient, envers les écoles bilingues, son attitude persécutrice de l'an dernier. D'après la nouvelle circulaire dix-septième, sœur cadette digne en tout point de son aînée de l'an dernier, l'enseignement du français est encore restreint au premier cours, et à une seule heure par jour dans les autres cours. On impose encore aux écoles anglo-françaises une double inspection, mais on ne donne plus la supériorité au fonctionnaire de langue anglaise. L'inspecteur a le privilège de permettre un usage plus généreux du français, comme langue d'enseignement, là où il le croit à propos. C'est la seule variante entre l'ancienne et la nouvelle circulaire du ministère de l'Instruction publique.

Au demeurant, le gouvernement, auteur d'une loi injuste et barbare, a cru qu'il serait de bonne tactique de désarmer, par quelques petites concessions, la résistance canadienne-française. Il faut lui en savoir gré, et accepter la situation légèrement améliorée faite au français. Faute de vin, on boit de l'eau, dit le proverbe.

En face des nouveaux règlements, le devoir des Canadiens-français est tout tracé: il leur incombe de continuer, comme l'an dernier, à résister. C'est l'attitude du pouvoir qui leur dicte une ligne de conduite. Quand on a pour soi le droit et la justice, il n'est pas permis de capituler.

Ce Sir James Whitney, dont on vantait jadis la largur de vue, l'esprit supérieur et l'âme généreuse, ce premier ministre que l'on disait homme d'Etat aux convictions profondes et au caractère fortement trempé, ce politique habile que l'on saluait comme l'ami des Canadiens-français, se révèle, en somme, opportuniste de la plus belle eau. Il se fait l'instrument du fanatisme pour écraser une minorité; il se sert de la force pour primer un droit; il décrète une loi manifestement contraire à l'esprit de la Confédération canadienne et souverainement injuste à l'endroit des fils des premiers occupants du

## Réclamations payées en Septembre.

No. du décès	Nom du Décédé.	No de Police	Nom du Réclamant.	Date du Décès	Montant de la police.	Date du Paiement	Résidence
1978	Alph. L'Abbé.....	8931	Ph. L'Abbé.....	15 Juil.	750.00	6 Sept.	St. Laurent
1984	J. Monette.....	5417	Wm. Leduc.....	17 Juil.	100.00	12	Cobalt
1985	A. Laverdure.....	13678	Rod. Grenier.....	17 Juil.	75.00	4	Québec
1987	E. J. Poirier.....	45928	M. Délorme.....	19 Juil.	1000.00	26	Trois Rivières
1995	F. Baril.....	2944	O. Naud.....	31 Juil.	500.00	13	Thurso
1999	Isidore Boucher.....	38349	M. A. Pelletier.....	1 Août	1500.00	12	St. Cyprien
2000	C. Onellette.....	9148	Jessie Delisle.....	30 Juil.	100.00	4	Deschailions
2001	D. Blondin.....	27333	Wm. Villeneuve.....	4 Juin	75.00	4	Hull
2002	Josephine Pichette.....	26312	Geo. Laramée.....	22 Juil.	75.00	27	St. Rédempteur
2003	Ed. Rivest.....	992	Mde. A. Rivest.....	15 Août	400.00	27	Ottawa
2005	Alph. Sauvageau.....	9573	A. Sauvageau.....	6 Août	1500.00	19	St. Casimir
2006	Alf. Bernier.....	55791	A. Bernier.....	15 Août	500.00	12	South Durham
2007	Wm. F. Bourgoin.....	37204	A. Bergeron.....	10 Août	1500.00	12	Edmundston
2013	J. Carrier.....	4260	J. Bte. Legault.....	21 Août	100.00	12	Hull
2014	O. Chevalier.....	13876	J. Houde.....	14 Août	100.00	27	East Angus
2016	Edwidge Joly.....	17710	W. Brisebois.....	25 Août	100.00	29	Grenville
2020	J. Deneault.....	2536	A. Groulx.....	26 Août	75.00	27	Ottawa
2021	Marg. Tremblay.....	11796	A. Deneault.....	28 Août	75.00	27	Ottawa
2012	H. Normand.....	46666	Jos. Normand.....	17 Août	300.00	19	Hull

sol ontarien. Une occasion superbe se présentait à lui, depuis quelques années, de faire un geste digne des Elgin, des MacDonald, des Blake; il ne l'a pas voulu. Plutôt que de mater les orangistes et leurs alliés catholiques, il s'est laissé dominer par eux. Qu'il en porte toute la responsabilité, comme ses adversaires politiques doivent porter l'ignominie d'une attitude analogue à la sienne.

\* \* \*

### SOYONS UNIS !

Qu'on nous permette une allusion discrète à la division qui semble exister au sein des Canadiens-français de l'Ontario.

Des événements récents peuvent porter à croire que la minorité canadienne-française, aux prises avec de puissants ennemis, soustrait à la cause nationale un zèle énergique pour le mettre au service d'une futile guerre intestine. Il n'en est rien. L'agitation que certains esprits remuants tentent de créer, dans un but qui n'a rien de louable, n'atteint pas la masse. Le peuple, à Ottawa et dans toutes les parties de la province, n'est guère édifié du spectacle que présentent quelques hommes en train de vider leurs querelles personnelles aux dépens de la cause nationale.

"Cessons nos luttes fratricides; unissons-nous." Cette parole de Mercier, tout le monde l'approuve; personne n'y conforme ses actions. On veut la cessation des hostilités chez nos adversaires, au lieu de la vouloir chez nous d'abord.

Grande est la responsabilité des fomentateurs de discordes, qui, au moment même où la lutte pour la revendication de droits sacrés atteint son point culminant, sèment la division dans les rangs, font montre d'un déplorable manque de tact, ne visent qu'au rassasiement de basses rancunes.

Aux yeux de la généreuse province de Québec, qui depuis quelques années manifeste un intérêt si touchant et si réconfortant à la minorité ontarienne, les bruits discordants de ces derniers temps ont certainement été le sujet d'une profonde douleur. Avez-vous jamais vu des frères se chamailler quand le feu fait rage sous le toit qui les abrite?

Avec un peu plus de tact d'une part et un peu moins de jalousie de l'autre, le tout assaisonné d'un patriotisme plus pratique, les incidents regrettables que nous dé-

plorons, incidents susceptibles de répercussion funeste, ne se produiraient pas.

\* \* \*

### LE CROISÉ.

Le "Croisé", bulletin d'action sociale catholique publié à Québec, sous l'habile direction de Monsieur Amédée Denault, vient d'entrer dans sa quatrième année. Modeste, mais énergique, il a combattu les bons combats avec zèle et compétence depuis trois ans. Il convient de le féliciter de l'œuvre d'assainissement religieux, moral et national qu'il a poursuivie. Continuer à marcher dans la voie qu'il s'est tracée, telle est son intention ferme, au début de sa quatrième année. Bravo! Décidément, la petite "Étincelle" que certains croyaient jadis éteindre et qui donna naissance au "Croisé" est en train de faire long feu.

### CONDOLEANCES.

St-Laurent, 14 sept. 1913.—A une assemblée régulière des membres de ce conseil, tenue le 14 septembre courant, il a été proposé par le Dr E. Gauthier, secondé par Félix Dallaire et unanimement résolu: qu'une résolution de condoléances soit votée et adressée à Jos ph Blanchet, à l'occasion de la mort de son épouse; et que copie de la présente résolution soit transmise au "Prévoyant" pour publication.

DR E. GAUTHIER,  
secrétaire.

Cacouna, 22 sept.—A une assemblée des membres de l'Union St-Joseph du Canada, conseil de Cacouna, No 111, la résolution suivante a été adoptée: Proposé par Thos. Dionne, secondé par Ernest Larouche: que ce conseil déplore profondément la mort de son dévoué président, M. Paul Dionne, un des plus anciens et des plus dévoués membres de ce conseil, décédé samedi, le 13 sept; qu'ils désirent exprimer leurs plus sincères sympathies à la famille éprouvée et que copie de la présente résolution lui soit envoyée, ainsi qu'au "Prévoyant" pour y être publiée.

JOS. LAROUCHE,  
secrétaire.

Windsor, 18 sept. 1913.—A une assemblée des membres de l'Union St-Joseph, conseil No 89 de Windsor, tenue le 16 sept., il fut proposé par M. Philippe Ladouceur, secondé par M. France Dennis, que ce conseil a appris avec regret la mort d'un de ses plus anciens membres et fondateurs en la personne de M. Francis Janisse.

En cette occasion, ils offrent leurs plus sincères sympathies à la famille éprouvée.

Que ce conseil autorise son trésorier à payer cinq (5) messes privilégiées pour le repos de l'âme du défunt.

Que copie de la présente résolution soit envoyée à la famille, et au "Prévoyant" pour publication.

J. M. GIGNAC,  
secrétaire.

Amprior, 28 sept. 1913, Conseil local No 5.—Proposé par Joseph Chambout, secondé par Charles Chenier, qu'un vote de condoléances soit offert à M. Emile Desjardins, pour la perte de son fils, Alcide, et que copie de cette résolution soit transmise à la famille du défunt, ainsi qu'au "Prévoyant" pour publication.

RAOUL DESJARDINS,  
percepteur.

### REMERCIEMENTS.

St-Damase, 14 sept. 1913.—Je n'ai que des félicitations à adresser à l'Union St-Joseph du Canada pour la générosité avec laquelle elle a agi envers moi pendant ma maladie. J'ai reçu \$75.00 de bénéfices, et vous envoie mes meilleures remerciements.

MICHEL OUELLET.

Lambton, 13 septembre 1913.—J'accuse réception de votre chèque, en date du 3 septembre courant, au montant de \$20.00 pour bénéfices en invalidité. Mille remerciements à notre belle société pour la protection qui m'a été donnée depuis 7 ans.

Il me semblait que je faisais un mauvais placement à venir au mois de décembre 1906; depuis, j'ai retiré, en secours de maladie et invalidité, \$350.00. Je ne saurais trop encourager mes amis à faire partie de notre société, l'Union St-Joseph du Canada. Je vous serai reconnaissant de bien vouloir publier dans le "Prévoyant" ce certificat.

JEAN GUILMETTE.

Montréal, 30 août 1913.—Mes sincères remerciements pour le chèque reçu aujourd'hui, au montant de \$21.42.

Veillez, s'il vous plaît, publier cette lettre dans votre "Prévoyant."

DAME JOS. PILON.

Montréal, 1 oct. 1913.—Veillez agréer nos plus sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée dans le règlement de la réclamation pour le décès de notre cher fils, J. V. E. Leveillé, percepteur de l'Union St-Joseph du Canada du bureau de perception de la paroisse St-Jacques, et veuillez insérer dans le prochain numéro du "Prévoyant" nos félicitations pour cette belle et noble Société canadienne-française et catholique, l'Union St-Joseph du Canada.

FAMILLE F. LEVEILLÉE

Gracefield, 7 sept. 1913.—Je suis prié, de la part de M. Thomas Clément père, de vous présenter ses remerciements pour la somme de \$1,000.00, reçue en paiement pour sa réclamation au sujet de la mort de son fils, F. X. Romain Clément.

EPHREM DUPRAS,  
percepteur.

North Bay, 1 octobre 1913.—J'offre de sincères remerciements à l'Union St-Joseph du Canada, pour l'empressement

avec lequel elle m'a payé la somme de cent piastres, à la suite de la mort de mon épouse. Et, je recommande fortement aux Canadiens-français d'Ontario d'entrer dans cette société mutuelle, l'une des mieux administrées du pays.

WILLIAM LEDUC.

Hull, 9 septembre 1913.—J'accuse réception de votre chèque de \$1,000.00 en règlement de ma réclamation au sujet du décès de mon époux. Je vous prie de recevoir mes sincères remerciements pour l'immédiate attention que vous avez apportée au paiement de cette réclamation.

Je désire aussi remercier votre conseil Notre-Dame de Hull No 2 pour les paiements exacts et prompts qu'ils m'ont faits durant la maladie de mon époux. Je tiens à faire publier dans votre Journal officiel "Le Prévoyant" mon estime et ma reconnaissance envers l'Union St-Joseph du Canada et vous prie de me croire,

Votre toute obligée,

MME HENRI CHARTRAND-THIVIERGE.

Hull, 22 septembre 1913.—Je vous prie de recevoir mes sincères remerciements pour le chèque de \$100.00 que je viens de recevoir en règlement de ma réclamation au sujet du décès de mon épouse, laquelle réclamation a été promptement payée.

J.-BTE LEGAULT.

Hull, 22 septembre 1913.—J'accuse réception de votre chèque au montant de \$1,000.00 en règlement de ma réclamation par suite du décès de mon époux, Henri Chartrand, porteur de la police No 189, laquelle m'a été promptement payée et pour laquelle je vous prie de recevoir mes sincères remerciements et me croire,

Votre toute dévouée,

DIANA THIVIERGE.

Hull, 22 Sep. 1913.—J'accuse réception de votre chèque au montant de \$500.00 en règlement de ma réclamation au sujet du décès de mon fils, Honorius, laquelle a été promptement payée, et pour laquelle je vous prie de recevoir mes sincères remerciements et me croire,

Votre tout dévoué,

JOSEPH NORMAND.

Edmundston, 12 sept. 1913.—C'est avec la plus vive reconnaissance que je m'empresse de remercier les officiers de l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude dont ils ont fait preuve, en me faisant remettre, par M. Auguste Bérubé, percepteur et agent pour le bureau No 544 d'Edmundston, un chèque de \$115.00 comme premier versement en rapport avec ma réclamation de \$1,500.00, pour le décès de mon regretté époux, William François Bourgouin; et cela deux semaines seulement après avoir produit les preuves justificatives.

Je prie bien sincèrement tous mes bons compatriotes de s'enrôler dans cette belle et noble Société catholique et canadienne-française, l'Union St-Joseph du Canada, qui vient si bien en aide à ceux que la Providence éprouve.

Avec prière de publier ces lignes dans le "Prévoyant" d'octobre.

Et vous obligerez votre toute respectueuse.

MME ANAIS BOURGOIN, née Collin.

ECHELLE APPLICABLE AUX MEMBRES ADMIS APRES LE 1er SEPTEMBRE 1911

CAISSE D'ASSURANCE

(inclus l'administration)

CONTRIBUTIONS MENSUELLES

(classe ordinaire)

Pour une police de

Conditions et Avantages

Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
16	77	1 23	1 70	2 16
17	77	1 23	1 70	2 16
18	77	1 23	1 70	2 16
19	77	1 23	1 70	2 16
20	77	1 23	1 70	2 16
21	77	1 23	1 70	2 16
22	78	1 26	1 74	2 22
23	79	1 28	1 77	2 26
24	81	1 31	1 82	2 32
25	82	1 34	1 86	2 38
26	84	1 37	1 91	2 44
27	86	1 41	1 97	2 52
28	87	1 44	2 01	2 58
29	89	1 48	2 07	2 66
30	91	1 52	2 13	2 74
31	93	1 56	2 19	2 82
32	96	1 61	2 27	2 92
33	98	1 65	2 33	3 00
34	1 00	1 70	2 40	3 10
35	1 03	1 75	2 48	3 20
36	1 06	1 81	2 57	3 32
37	1 09	1 87	2 66	3 44
38	1 12	1 93	2 75	3 56
39	1 15	1 99	2 84	3 68
40	1 18	2 06	2 94	3 82
41	1 22	2 13	3 05	3 96
42	1 26	2 21	3 17	4 12
43	1 30	2 29	3 29	4 28
44	1 34	2 37	3 41	4 44
45	1 38	2 46	3 54	4 62
46	1 43	2 55	3 68	4 80
47	1 48	2 65	3 83	5 00
48	1 53	2 75	3 98	5 20
49	1 59	2 88	4 17	5 40

**Honoraires d'Admission \$2.00**  
**Quel que soit le montant de la police.**

**BENEFICES :**  
**EN INVALIDITE**  
 La moitié de la police comptant ou un vingtième par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

**A 70 ANS :**  
 Un dixième de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

**AU DECES :**  
 Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

Caisses d'Assurance et de Secours réunies

(inclus l'administration)

CONTRIBUTIONS MENSUELLES

(classe ordinaire)

Pour une police de

Conditions et avantages

Age	\$500	\$1 000	\$1 500	\$2 000
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
16	1 07	1 53	2 00	2 46
17	1 08	1 54	2 01	2 47
18	1 09	1 55	2 02	2 48
19	1 10	1 56	2 03	2 49
20	1 11	1 57	2 04	2 50
21	1 12	1 58	2 05	2 51
22	1 14	1 62	2 10	2 58
23	1 16	1 65	2 14	2 63
24	1 19	1 69	2 20	2 70
25	1 21	1 73	2 25	2 77
26	1 24	1 77	2 31	2 84
27	1 27	1 82	2 38	2 93
28	1 29	1 86	2 43	3 00
29	1 32	1 91	2 50	3 09
30	1 35	1 96	2 57	3 18
31	1 38	2 01	2 64	3 27
32	1 42	2 07	2 73	3 38
33	1 45	2 12	2 80	3 47
34	1 48	2 18	2 88	3 58
35	1 52	2 24	2 97	3 69
36	1 56	2 31	3 07	3 82
37	1 60	2 38	3 17	3 95
38	1 64	2 45	3 27	4 08
39	1 68	2 52	3 37	4 21
40	1 72	2 60	3 48	4 36
41	1 77	2 68	3 60	4 51
42	1 82	2 77	3 73	4 68
43	1 87	2 86	3 86	4 85
44	1 92	2 95	3 99	5 02
45	1 97	3 05	4 13	5 21
46	2 03	3 15	4 28	5 40
47	2 09	3 26	4 44	5 61
48	2 16	3 38	4 61	5 83
49	2 24	3 53	4 82	6 11

**Honoraires d'Admission, \$2.00.**  
**Quel que soit le montant de la police**

**BENEFICES**  
**En maladie :**  
 \$5.00 par semaine, pendant 15 semaines par année.

**Au décès de l'épouse :**  
 \$75.00, si elle a subi l'inspection médicale.

**En invalidité :**  
 1/2 de la police comptant ou 1-20 par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

**A 70 ans :**  
 1-10 de la police, chaque année pendant 12 ans, et cessation de toute contribution.

**Au décès :**  
 Le montant de la police, ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

(b) DIRECTION:  
 Salaires des officiers... 208 34  
 Honoraires re assemblées... 89 00  
 Total re Direction... 297 34

(c) DIVERS:  
 Salaire du gérant... 83 32  
 Salaires des employés... 929 89  
 Commissions aux Cons. et Bureaux... 2,296 71  
 Loyer des bureaux... 150 00  
 Imp. et papeteries... 170 38  
 Frais de port... 211 05  
 Téléphone... 17 25  
 Nécessaire de bureaux... 13 33  
 Audition... 133 32  
 Polices et Certificats... 22 60  
 Frais de réception... 2 20  
 Noces d'Or... 17 42  
 Total des Divers... 4,047 47

Total Caisse d'Adm... \$ 8,875 89

Fonds de Réserve:  
 Taxes, entretien et réparation bâtisse... 155 82  
 Salaire du concierge... 108 32  
 Chauffage... 39 60  
 Total Fonds de Réserve... 303 74

Divers:  
 Avances aux organisateurs \$ 25 00  
 Comptes personnels... 9 61  
 Primes sur achat de déb... 249 86  
 Total des Divers... 284 47  
 Achat de débetures... 5,663 98  
 Total des Déboursés... \$ 36,862 56

Balance le 30 du mois:  
 En caisse... \$ 942 06  
 Banque Royale... 7,670 86  
 Banque Nationale... 2,930 41  
 Banque Provinciale... 3,328 78  
 Dépôt Gov. de Québec... 5,000 00  
 Dépôt Gouvernement du Nouveau-Brunswick... 5,000 00  
 Balances dues par Conseils et Bureaux... 878 71  
 Total des Balances... 25,750 82  
 Total du Crédit... \$ 62,613 38

J. N. RATTEY, LASSALLE GRAVELLE,  
 J. F. H. LAPERRIERE, trésorier-général,  
 Auditeurs Supérieurs.

**OFFICIERS de l'Union St-Joseph du Canada**

**CONSEIL EXECUTIF**  
 Prés. d'Hon., Mgr C. H. Gautier, arch. d'Ottawa  
 Chap. gén., Mgr J. O. Routhier, vic. gén., Ottawa  
 Prés. général, O. Durocher, ex-maire, Ottawa  
 1er vice-prés. gén., J.S. Tétrault, not., Sherbrooke  
 2me " " G.J. Tessier, mutualiste, Québec  
 Médecin gén., J. U. Archambault, M. D., Hull  
 Directeurs, S. C. Larose, fonctionnaire, Ottawa  
 " Eugène Labelle, échevin, Ottawa  
 " A. E. Brunet, courtier, Montréal  
 " Alex. Guibault, avocat, maire de Joliette  
 " A. E. Vincent, industriel, Québec  
 " J. P. Samson, gentilhomme, Lévis  
 " L. A. Caron, industriel, Hull.

**OFFICIERS GENERAUX**  
 Auditeurs supérieurs, J. N. Rattey, Ottawa  
 " J. F. H. Laperrière, Ottawa  
 Procureur, J. A. Béliveau, avocat, Trois-Rivières  
 Secrétaire général, Charles Leclerc, Ottawa  
 Trésorier général, Lassalle Gravelle, Ottawa  
 Organisateur en chef, Dr O. J. Rochon, Ottawa  
 Assisist. " G. J. H. Tessier, Québec  
 Organisateur, Eugène Sauvé, Ottawa

**CONSEILS DE DISTRICT**  
**Ottawa**  
 Président, Dr R. H. Parent, Ottawa  
 Vice-Président, R. Lafond, Hull  
 Secrétaire, Eug. Labelle, 327 Dalhousie, Ottawa  
 Trésorier, A. Bélanger, 327 Dalhousie, Ottawa  
 Syndic, C. O. Dupuis, Ottawa  
 " Nap. Bélanger, Ottawa

**Montréal**  
 Président, E. A. B. Ladouceur, Montréal  
 Vice-Président, Dr W. A. Besner, Valleyfield  
 Secrétaire, Dr J. F. A. Gatién, 72, 2me avenue, Viauville  
 Trésorier, Dr J. A. Duhamel, 1031, St-Denis  
 Syndic, Dr J. A. Rousse, Montréal  
 " G. E. Bégin, Sherbrooke

**Québec**  
 Président, Ch. Mailly, Québec  
 Vice-Président, J. L. A. Godbout, Québec  
 Secrétaire, Alb. Boulet, 176 Richelieu, Québec  
 Trésorier, Dr P. H. Bédard, 236 St-Jean, Québec  
 Syndic, J. A. Marcoux, Québec  
 " Cyprien Fortin, Beauceville

**BUREAU MEDICAL**  
 Président, J. U. Archambault, médecin général  
 Médecin adjoint, R. H. Parent, Ottawa  
 " Ed. Bourque, Ottawa

L'âge donné par l'aspirant constitue une condition essentielle du contrat intervenu entre lui et la Société. Preuve de cet âge devra être faite avant le paiement de la police.

Les contributions sont fixées d'après l'anniversaire le plus près de la date d'admission du nouveau membre dans la Société.

Le membre marié lors de son admission, ou qui se marie ensuite, n'a droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée sur la formule fournie par la société (examen médical), que son épouse est en bonne santé.

Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission

**PRETS ET OBLIGATIONS de l'Union St-Joseph du Canada**  
 31 DECEMBRE 1912

Cameron	\$5,001 00
St-Gregoire le Thaumaturge	9,900 00
Lachine	5,900 00
Grand'Mère	8,762 85
St-Laurent	5,208 62
Montréal-Ouest	9,600 00
Municipalité Scolaire de St-Edouard	3,349 17
St-Véronique	200 00
Rivière St-Pierre	17,498 32
Bon-Pasteur	20,200 00
Valleyfield	5,491 15
Villeroy	4,440 75
Annuités Hincks	1,507 54
Annuités Masson	1,114 99
L'Ascension	800 00
Fraserville	15,512 11
Maisonnette	27,459 11
Ottawa Scolaire	25,343 60
Clarence Creek	850 00
Wright Scolaire	103 00
Côte Visitation	10,895 18
Ville de Farnham	26,206 99
Parc Amherst	11,082 01
Canton Marchand	4,279 45
Ville St-Paul	24,053 18
Municipalité de St-Joseph de Beauce	11,616 59
Commission Scolaire de Hull	9,170 40
Ville Emard	27,134 50
Village de l'Assomption	4,754 80
Commission Scol. Pte-aux-Trembles	20,837 23
Municipalité de St-Edouard	25,968 63
Com. Scol. du Village de Villeroy	68,550 68
Corp. St-Jean-Bte, Pte-aux-Trembles	22,166 45
St-Denis de Montréal	25,986 55
Prêt Gaullin-Myrand	11,050 00
Commission Scolaire Parc Amherst	34,557 26
Village de Joliette	10,626 16
Bons de la Muncip. de Terrebonne	6,130 64
Municipalité de La Tuque Falls	8,122 21
Municipalité Scolaire de Hull	58,557 99
Municip. Scolaire de Côte Visitation	16,835 38
Village St-Pierre aux Liens	46,528 00
Municipalité Village St-Laurent	96,086 70
Municip. Scol. Village Côte Visitation	46,498 00
<b>Total</b>	<b>\$790,557 20</b>

**Résumé des Recettes et Déboursés et Balance Générale**

**MOIS D'AOUT 1913**

**DEBIT.**

Balances le 1er du mois:  
 En caisse... \$ 658 70  
 Banque Royale... 589 19  
 Banque Nationale... 2,869 60  
 Banque Provinciale... 2,771 71  
 Dépôt Gov. de Québec... 5,000 00  
 Dépôt Gov. Nouveau-Brunswick... 5,000 00  
 Balances dues par les Conseils et bureaux... 1,019 41  
 Total des Balances... \$ 17,908 61

**RECETTES.**

Caisse d'Assurance:  
 Cotisations reçues des membres... 23,807 20  
 Intérêts... 13 52  
 Total Caisse d'Assurance... 23,820 72

Caisse de Secours:  
 Cotisations reçues des membres... 8,584 57  
 Intérêts... 79  
 Total Caisse de Secours... 8,585 36

Caisse d'Administration:  
 Cotisations reçues des membres... 7,155 64  
 Autres recettes diverses... 1,001 13  
 Recettes pour le Crédit de "Propagande"  
 Examens médicaux... 376 50  
 Autres recettes... 177 76  
 Total Caisse d'Admi... 8,711 03

**Fonds de Réserve:**  
 5% des recettes totales... 2,081 44  
 Intérêts... 17 35  
 Loyers, (inc. nos bureaux) 1,063 99  
 Total du fonds de Réserve... 3,162 78

**Divers:**  
 Centin collégial... 8 44  
 Remb. d'avances... 2 00  
 Remb. de comptes pers... 75 00  
 Remb. primes sur dében... 249 86  
 Rem. capital (Prêts et Deb... 89 58  
 Total des Divers... 424 88

Total des Recettes... \$ 44,704 77  
 Total du Débit... \$ 62,613 38

**CREDIT-DEBOURSES.**

Caisse d'Assurance:  
 Décès payés... \$ 13,511 64  
 Invalides... 300 00  
 Vieil âge... 752 50  
 Total Caisse d'Assurance... \$ 14,564 14

Caisse de Secours:  
 Bénéfices en maladie... 6,195 34  
 Décès d'épouse... 975 00  
 Total Caisse de Secours... 7,170 34

Caisse d'Administration:  
 (a) PROPAGANDE:  
 Comm. aux agents... 1,924 00  
 Salaires, organisateurs... 941 19  
 Sal. médecin-général... 125 00  
 Examens médicaux... 496 00  
 Annonces et divers... 6 25  
 Insignes... 277 42  
 Remb. des refusés... 35 51  
 Frais des voyages des org... 725 71  
 Total re Propagande... 4,351 08